

Voici la réponse fournie par le candidat Benoît HAMON suite aux questionnements que nous avons transmis.

- Une constitution qui institue une démocratie parlementaire ?

Benoît Hamon souhaite revoir en profondeur la Constitution pour aller vers une 6^{ème} République qui remettra le citoyen au cœur de la décision publique. Aussi il mettra en place, dès l'été 2017, une Conférence pour une 6^{ème} République réunissant parlementaires, « sages » et citoyens tirés au sort. Les travaux de la Conférence citoyenne devront être rendus dans les 12 mois suivant sa création pour qu'un projet de Constitution soit écrit et soumis aux Français-es par référendum.

En cours de mandat, cette nouvelle constitution établira un système électoral législatif à la proportionnelle, permettant dans le même temps des majorités claires. Elle instaurera un septennat présidentiel non-renouvelable et limitera le cumul dans le temps des mandats des élus.

Les articles de l'actuelle constitution qui donne le primat de l'exécutif sur le législatif, y compris dans la fabrication de la loi, seront supprimés : l'article 16 qui confère des pouvoirs exceptionnels au Président de la République, l'article 40 qui interdit aux parlementaires de présenter des propositions de lois ou amendements pouvant affecter les dépenses et ressources publiques. L'usage de l'article 49.3 sera strictement limité aux lois de finances et de financement de la sécurité sociale.

Il proposera en outre la mise en place du 49-3 citoyen, qui permettra à 1 %, du corps électoral, soit de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement une proposition de loi citoyenne, soit de soumettre une loi votée à référendum sous condition de représentativité des signataires et de participation au scrutin et dans des domaines déterminés.

Il soumettra à référendum, organisé le jour du second tour des élections législatives, la reconnaissance du vote blanc et l'extension du droit de vote aux étrangers non communautaires pour les élections locales, qui existe déjà pour les ressortissants européens.

- La signature par tout-e élu-e d'une charte éthique engageant sa responsabilité devant les citoyen-ne-s ?

Cette proposition ne figure pas en tant que telle dans le projet de Benoît Hamon. Sa conception profonde du mandat électif est que c'est l'élection elle-même, sur la base d'un programme, qui vaut engagement devant les citoyen-ne-s. En revanche, il veut aller plus loin sur la moralisation et la transparence de la vie politique.

En effet, la défiance des citoyen-ne-s envers le système démocratique est préoccupante et ne cesse de s'accroître : 70% des Français considèrent que la démocratie française ne fonctionne pas bien. Ces dernières années, des affaires d'enrichissement personnel, de conflits d'intérêts, de fraude et d'optimisation fiscale ont contribué à fragiliser la confiance des Français-e-s envers l'ensemble de leurs représentant-e-s.

Pour Benoît Hamon, restaurer la confiance suppose une République exemplaire. Aussi il propose 10 mesures pour une plus grande transparence de notre vie politique pour la mettre à l'abri des influences des intérêts financiers privés ou des influences étrangères : publication des noms des grands donateurs lors de la campagne présidentielle, publication obligatoire d'une déclaration de situation patrimoniale pour les député-e-s comme pour les membres du gouvernement, incompatibilité du mandat parlementaire avec toutes activités professionnelles de conseil, interdiction pour un-e parlementaire d'embaucher un membre de sa famille...

- Un partage du travail par une diminution des cotisations sociales des entreprises qui embauchent et un complément de revenus des salariés qui acceptent de travailler moins ?

Benoît Hamon veut favoriser l'établissement de contreparties réelles et négociées, en termes de réduction du temps de travail mais aussi d'emploi, de recherche ou d'innovation, au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dans les entreprises de plus de 50 salariés. Tout en maintenant les 35 heures dans la loi, il souhaite ainsi inciter les partenaires sociaux à négocier dans les entreprises des accords de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures.

Pour répondre aux mutations du travail, il créera une contribution sociale sur les robots qui alimentera un Fonds de Transition Travail (FTT), dont la mission sera de créer autant d'emplois nouveaux que ceux qui disparaîtront, et de financer la formation des salariés à ces nouveaux métiers. Les entreprises dont la robotisation s'accompagne d'une augmentation des effectifs seront dispensées de cette contribution.

- La création d'emplois grâce notamment à la transition écologique incluant une transition énergétique qui épargne les ressources naturelles non renouvelables ?

Benoît Hamon entend faire naître un nouveau modèle de développement tempéré et durable. Ses objectifs sont clairs et mobilisateurs pour notre société : investir massivement dans la rénovation thermique des logements et les transports durables ; poursuivre la transition énergétique pour les particuliers, les entreprises, les bassins de vie ; lutter contre les pollutions et pour la santé environnementale, faire respecter des règles sociales, sanitaires, environnementales, éthiques dans le monde.

Pour créer les emplois de demain et réduire vraiment le chômage, il déploiera un programme d'investissements stratégiques. Il lancera un plan de 100 milliards d'euros sur cinq ans pour la rénovation urbaine et thermique, et pour le bien vivre en ville et dans la ruralité. Il portera l'effort de recherche et développement à 3 % du PIB.

Il lancera un plan d'efficacité et de sobriété énergétique (isolation, transports en commun, véhicules propres). Il incitera à la réutilisation des matériaux, à l'éco-conception, à des plans zéro déchet et à la sortie programmée de l'incinération.

Et parce que c'est à l'échelle de l'Union européenne que ce changement sera vraiment efficace, il prendra l'initiative d'un ambitieux programme pour la transition écologique et économique, avec la mise en œuvre d'un plan d'investissement de 1 000 milliards d'euros. Il proposera également à nos partenaires une Europe de l'énergie. La première communauté européenne fut celle du charbon et de l'acier. Le temps d'un nouveau souffle est venu, celui d'une stratégie européenne pour l'environnement, la sobriété, l'efficacité et l'indépendance énergétiques, la maîtrise du prix de l'énergie, la réindustrialisation et la souveraineté.

- Un meilleur partage des revenus (re)donnant à chacun-e sa dignité ?

Le Revenu Universel d'Existence porté par Benoît Hamon vise complètement cet objectif.

Il le mettra en place dès janvier 2018 avec une première étape. Dès l'âge de 18 ans, pour toute personne gagnant moins de 1,9 smic brut par mois soit 2800 € (ou 5600 € pour un couple), le R.U.E apportera un gain de pouvoir d'achat et un gain de sécurité. Le R.U.E sera en effet versé chaque mois, automatiquement et sans démarche par les administrations fiscales et sociales. C'est une véritable révolution qui va simplifier la vie des citoyens français. Le R.U.E représentera en moyenne un gain de pouvoir d'achat de près de 2000 euros par an pour 19 millions de Français.

Le R.U.E sera versé automatiquement aux salariés, aux travailleurs indépendants, aux chômeurs comme aux étudiants. Il mettra fin à la stigmatisation de tous ceux qui ont droit aujourd'hui au RSA et mais doivent faire pour cela des démarches interminables. Versé automatiquement, le R.U.E mettra fin aux « non recours » très nombreux s'agissant du RSA ou de la prime d'activité (PPA). Son inconditionnalité participera également du regain de dignité qu'il apportera aux bénéficiaires.

Avec le R.U.E, le niveau de vie des ménages les plus modestes (premier décile) augmentera de 38%, celui des ménages du deuxième décile de 13%. Au final, avec le R.U.E, 10 millions de ménages verront leur niveau de vie augmenter de manière significative dès le 1er janvier 2018. Le taux de pauvreté sera réduit de 13,5% à 8,5%. Une diminution de la pauvreté sans précédent qui la ramènera à son niveau d'avant la crise de 2008.

2,3 millions de personnes travaillent aujourd'hui en France à temps partiel, très largement des femmes (80%), et perçoivent un salaire brut inférieur à 1000€. Pour ces salariés précarisés, le R.U.E apportera un supplément de revenus de 330 € à 550 € par mois, selon le temps de travail accompli. Soit une hausse de revenu de 30 à 50% du revenu net de 2,3 millions de salariés. C'est considérable.

Pour un ouvrier non qualifié (ils sont 1,3 millions en France et leur salaire moyen est proche de 1400 euros nets par mois), le RUE représentera l'équivalent d'un treizième mois.

Le coût net de la mise en place du R.U.E sera de 35 milliards d'euros par an. Ce sont principalement ceux qui ont été aidés ou ont profité de la crise financière de 2008 qui seront les plus mis à contribution notamment les banques et les évadés fiscaux (dont les multinationales). Les économistes de Benoît Hamon ont pris en compte le R.U.E pour dessiner la trajectoire économique de la France à l'horizon 2022. Le déficit public sera maîtrisé en-deçà de 3% et la dette publique ramenée à 92 % du PIB à la fin du quinquennat.

Avec le R.U.E, Benoît Hamon introduit un droit économique et social nouveau dans la lignée du Conseil National de la Résistance, un nouveau pilier de la sécurité sociale, adapté au 21e siècle. Ce nouveau pilier dès 2018 sera un outil puissant pour lutter contre la pauvreté, doter les jeunes d'une vraie autonomie, soutenir le pouvoir d'achat des français et sécuriser les parcours professionnels discontinus.

Ensuite, Benoît Hamon réunira une conférence sociale pour programmer les étapes suivantes qui permettront la généralisation progressive du RUE à l'ensemble des Français, dans une visée d'universalité de ce nouveau droit, et son augmentation à 750 euros.

- Une sécurité sociale universelle ?

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 25 dispose que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, les soins médicaux, le logement ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Si les membres du Conseil National de la Résistance n'ont pu mettre en place immédiatement une Sécurité sociale répondant à cette exigence, différentes étapes ont permis de tendre à cet objectif. Benoît Hamon veut y prendre sa part.

Ainsi, il souhaite porter un droit à la santé universel, indépendamment du statut professionnel ou personnel de chacun.e. Il modifiera la répartition de l'aide à l'accès aux compléments santé : les 8 milliards d'euros d'aides publiques actuelles (ANI et avantages Madelin) doivent aussi toucher les fonctionnaires, les retraité.e.s, les étudiant.e.s et les chômeurs.euses de longue durée. Il affectera une partie de ces aides au financement de la Sécurité sociale.

Il créera un statut de l'actif pour les travailleurs qui ne bénéficient pas de la protection du code du travail et du régime général de la sécurité sociale. Celui-ci permettra d'aligner leurs droits sociaux sur ceux des salariés, en matière de protection sociale mais aussi de cotisation pour la retraite.

Il propose également plusieurs mesures qui permettront d'étendre ou de renforcer la protection de la sécurité sociale : reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel (burn out) comme maladie professionnelle pour sa prise en charge par la branche accident du travail (ATMP), meilleurs remboursements des lunettes et des soins dentaires

Le RUE étend également la portée de la Sécurité sociale en constituant un nouveau pilier qui permettra de répondre aux besoins essentiels non encore pris en compte (alimentation, habillement...).

- Une formation tout au long de la vie ?

Pour progresser tout au long de la vie, chaque actif aura droit à un an de congé-formation pour acquérir un diplôme ou une qualification.

En particulier, Benoît Hamon mettra en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour valoriser leur travail et leur carrière, pour leur garantir les moyens nécessaires à leur ambition pédagogique, à l'analyse des obstacles aux apprentissages et à la gestion de l'hétérogénéité de leurs classes. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation.

Plus largement, le RUE, par son action de sécurisation des parcours, permettra à chacun-e de pouvoir faire le choix de se former tout au long de sa vie professionnelle.

- Une diversification des contenus et des méthodes pédagogiques permettant de ne laisser aucun-e jeune sans qualification ?

Parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, Benoît Hamon établira un seuil maximum de 25 élèves par classe en CP/CE1/CE2, et à 20 ce nombre dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer.

Pour donner à tous les élèves les mêmes chances de réussir à l'école, il mettra en place un service public du soutien scolaire, et développera la coéducation avec les parents et les mouvements d'éducation populaire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il recrutera 40 000 enseignants en cinq ans, garantira le droit à l'innovation pédagogique, et favorisera l'usage du numérique pour faire réussir tous les élèves dans leurs apprentissages.

- Au développement de l'économie sociale, solidaire et environnementale ?

L'économie sociale et solidaire est au cœur de la vision de Benoît Hamon de l'avenir de notre modèle social : juste, solidaire, efficace et ouvert aux innovations. Nous savons qu'une autre économie est nécessaire et possible : plus tempérante, moins dépendante d'un hypothétique redémarrage de la croissance. Avec les acteurs de l'ESS, nous partageons cette volonté de rénover notre démocratie : plus ouverte à l'initiative citoyenne, étendue à la sphère économique, plus inclusive pour tous nos concitoyens. Benoît Hamon a annoncé son engagement pour un Acte II de l'économie sociale et solidaire, qui doit permettre le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale. Il portera à 500 000 le nombre d'emplois dans ce secteur d'avenir.

- Poursuivre la construction de l'Union européenne aux niveaux social, éducatif, culturel, et au niveau de la politique extérieure ? Un rôle actif de la France dans la définition des politiques économiques européennes ?

L'Europe est en danger. Sur tout le continent, des forces nationalistes prônent le repli sur soi et la xénophobie, tandis que les peuples souffrent d'une croissance trop faible et du chômage de masse.

Alors que la mondialisation exige une Europe puissante et protectrice, elle se retrouve dangereusement menacée de fragmentation, de désagrégation. La France, pays fondateur et moteur de l'Union européenne, ne peut s'y résoudre.

Face aux défis que les Européens doivent relever, la solution ne peut venir ni du retour à des États-nations divisés, ni de la poursuite de l'austérité économique et de son pendant, le déficit démocratique. Les peuples seront mieux entendus et l'Europe sera mieux comprise si les choix faits par les institutions européennes sont rendus plus transparents, tournés vers les projets au service des Européens.

Benoît Hamon veut bâtir une Europe de l'investissement pour financer les infrastructures et les projets favorables aux énergies renouvelables et décarbonées, au numérique, à la santé, à l'éducation. Il veut démocratiser le gouvernement économique de la zone euro pour la croissance durable et l'emploi, l'harmonisation fiscale et sociale, des objectifs partagés de réduction des déficits. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un nouveau traité budgétaire et d'une assemblée démocratique représentative, car ces choix politiques doivent être décidés par des parlementaires élus par les citoyens. Il veut agir pour l'Europe de la défense. Dans un monde instable, les Européens doivent être capables de prendre en main leur destin, et assurer, ensemble, la sécurité du continent.

L'Europe du progrès sera solide et solidaire, une puissance qui affirme ses valeurs et défend ses intérêts dans une mondialisation régulée.

Sur le volet social, Benoît Hamon veut mettre fin à la concurrence entre les peuples. Il demandera une révision de la directive sur les travailleurs détachés. Il œuvrera aussi à la création d'un socle européen des droits sociaux comprenant un salaire

minimum garanti pour que le salaire des uns ne soit plus un avantage comparatif contre les autres.

Il proposera aux États membres de la zone euro un traité de démocratisation de gouvernance de la zone euro (auquel il travaille avec Thomas Piketty) qui prévoira la mise en place d'une assemblée démocratique représentative et qui sera l'émanation des Parlements nationaux et du Parlement européen. Elle sera l'enceinte où seront débattus publiquement le budget de la zone euro, les politiques d'harmonisation fiscale et sociale. Elle décidera de la mutualisation d'une partie des dettes souveraines afin d'abaisser le coût du crédit. Pour financer les politiques européennes, il proposera une Taxe sur les Transactions Financières à nos partenaires européens.

- Une décentralisation qui réhabilite la notion de proximité, d'égalité des chances et d'équité territoriale ? Confirmer aux départements la responsabilité de la mise en œuvre des solidarités territoriales et sociales ? Une coopération inter-territoriale permettant de mettre en commun projets et moyens pour stimuler l'initiative et dynamiser l'action publique ?

Pour une République des Territoires, Benoît Hamon stabilisera notre organisation territoriale en préservant les communes, collectivité de proximité s'il en est, et les départements, collectivité organisatrice des solidarités humaines et territoriales. Il renouera avec l'esprit de la décentralisation à travers un pacte de confiance avec les collectivités. Les dotations aux collectivités territoriales ne baisseront plus. Aucune dépense supplémentaire ne sera demandée sans ressources nouvelles.

Il proposera qu'une feuille de route soit établie avant fin 2017 entre l'État et les collectivités lors d'une conférence des territoires. Elle définira un cadre financier pour le quinquennat, décliné chaque année par une loi de financement des collectivités. Il veillera à ce qu'aucun territoire ne soit oublié. État et collectivités locales doivent être, ensemble, les acteurs de la cohésion sociale, territoriale et économique. Il relancera un mouvement ambitieux d'aménagement du territoire.

Il créera un fonds unique dédié à la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes.